

té publique. Ceci n'est qu'une règle générale; mais on peut compter les exceptions.

La fortune de nos représentants ne fait pas grand' chose à la nôtre; elle la diminue au contraire, car ils ne peuvent l'obtenir qu'en créant de nouvelles charges sur le peuple ou en occupant des places de profit dont nous payons généralement les douceurs. Un représentant, avocat, plaidera certainement pour nous et ne demandera pas mieux de le faire toutes les fois que nous le paierons; mais comme il ne donne point ses services gratis auprès des tribunaux, il est probable qu'il n'entend point les exercer *pour l'amour de Dieu* dans la législature, et que comme nous ne lui délivrons aucune relève dans ce grand procès, l'habileté du métier pourrait bien l'emporter et le faire accepter les avances de notre partie adverse, c'est-à-dire le gouvernement.

Si tel est le caractère général de la profession, comme nous l'avons dit, il ne nous reste plus qu'à voir si Monsieur Menard qui se dit la fontaine peut être compris au nombre des exceptions. Un avocat dont la fortune est bien établie peut être indépendant: Mr. Menard qui se dit la fontaine a une bonne pratique, mais il n'est pas encore arrivé à ce qu'on peut appeler une indépendance de fortune. S'il consent à s'imposer un sacrifice en allant à Toronto, c'est dans l'espoir qu'il en sera récompensé, dit-on, par autre chose que par des compliments publics; or comme nous n'avons que cela à lui offrir, il faut craindre aussi que celui qui pourra disposer d'autres choses gagnera sa cause, ce qui revient au même que si nous étions sûrs de perdre la nôtre.

Mr. Menard qui se dit la fontaine représente notre comté, il est vrai, depuis plus de 10 ans et l'on vint nous dire qu'il servait mal à nous d'oublier les services passés. D'abord je crois qu'il faudrait établir quels sont ces services et ce qui nous est revenu? Notre comté n'a pas été plus favorisé que les autres et nos ponts ni nos routes ne sont point les œuvres particulières de nos deux représentants. Sans eux ou avec tous autres hommes nous n'en eussions été ni mieux ni pires. Quant à ses services donc, je pense qu'ils ont été suffisamment rémunérés par les dix shillings par jour que nos députés avaient eu soin de se voter à même les fonds publics, et que nous sommes quittes de toute reconnaissance envers eux puisqu'ils ne nous ont pas servis gratis.

Il s'agit maintenant de savoir si Monsieur Ménard qui se dit la fontaine n'a pas travaillé pour lui-même au lieu de travailler pour nous comme il nous l'avait promis en acceptant notre mandat. Tout le monde l'accuse d'avoir flairé de près des places de juge ou de shérif, et ses meilleurs amis politiques s'accordent à dire qu'il n'aurait pas été assez cruel pour refuser un gouverneur qui lui eût offert une semblable situation. Comme Monsieur Ménard qui se dit la fontaine s'égoisait en chambre et dans toutes les assemblées publiques à dire que les gouverneurs étaient des agents de corruption, rien que la seule pensée d'accepter une place de leur main serait un indice que Mr. Ménard qui se dit la fontaine n'était soint incorruptible.

On est partagé maintenant sur l'opinion de savoir si les derniers mouvements étaient pour ou contre le bien de la province et c'est encore dans cette circonsistance que Mr. Ménard qui se dit la fontaine a montré une versatilité de caractère qui doit retirer toute confiance dans son dévouement aux intérêts publics.

Supposons que l'agitation était quelque chose de fatal au bien de cette province? Tout ami de son pays devait s'y opposer avec énergie, devait combattre courageusement ceux qui voulaient agiter, devait éclairer consciencieusement ceux